



Suppression des chèques vacances pour les retraités de la fonction publique : une atteinte au droit aux vacances pour tous

Vendredi 29 septembre 2023

Le 23 juillet dernier, le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique et le ministre délégué chargé des Comptes Publics ont signé une circulaire visant à supprimer l'accès aux chèques vacances pour les retraités de la Fonction publique. Cette circulaire prend effet le 1er octobre 2023.

Ce choix purement budgétaire, pris au cœur de l'été, risque d'aggraver le non-départ en vacances, dans un contexte d'inflation forte et de baisse de pouvoir d'achat. L'UNAT rappelle que plus d'un retraité sur deux a déjà renoncé à partir en vacances pour des raisons financières, selon une étude menée par la Fondation Jean-Jaurès et l'UNAT. Cette décision vient aggraver les inégalités face au départ en vacances.

L'UNAT s'oppose à cette mesure qui est en contradiction avec l'article 140 de la loi du 29 juillet 1998 sur la lutte contre les exclusions qui fait des vacances un droit pour toutes et tous.

L'UNAT s'associe aux différentes réactions des syndicats mobilisés contre cette circulaire et demande le rétablissement des chèques vacances pour les retraités de la fonction publique d'Etat.

À propos de l'UNAT

L'UNAT est une association reconnue d'utilité publique créée en 1920. Tête de réseau du Tourisme Social et Solidaire, nous représentons les principaux acteurs touristiques à but non lucratif engagés en faveur du départ en vacances pour le plus grand nombre. L'UNAT partage la conviction que les vacances ont une véritable utilité sociale dans notre société, en tant qu'outil permettant le plein exercice de la citoyenneté.

Contact presse

Pierre Jouquan
01 47 83 51 62
communication@unat.asso.fr